

Nations Unies. Cette mission est arrivée au Cambodge le 23 janvier; après avoir consulté les autorités se trouvant sur les lieux, ainsi que les hauts fonctionnaires de Bangkok, elle annonça au début de février que les deux nations en litige avait consenti à la reprise des relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs le 20 février. On espère que ce sera là le premier pas vers des relations plus cordiales et vers la solution des autres problèmes qui divisent les deux pays.

Constitution et gouvernement intérimaires

Quelques jours avant la conclusion des négociations entre la Thaïlande et le Cambodge, un décret royal avait promulgué la constitution provisoire thaïlandaise; le 3 février, les 240 membres de l'Assemblée constituante, nommés par décret royal, ont commencé à rédiger le texte de la constitution permanente. Le feld-maréchal Sarit a été choisi comme premier ministre, et il a fait connaître les noms des membres du nouveau cabinet. L'ancien premier ministre Thanom et le prince Wan, ancien ministre des Affaires étrangères, sont devenus premiers ministres suppléants.

Jusqu'à la promulgation officielle de la constitution permanente, l'Assemblée constituante peut exercer les fonctions d'Assemblée législative; elle est, avec le premier ministre et le cabinet, chargée de gouverner le pays. D'autre part, le premier ministre, M. Sarit, peut émettre des ordres ou adopter des mesures tendant à réprimer ou à supprimer tous agissements intérieurs ou extérieurs qui pourraient mettre en péril la sécurité nationale.

Dans une déclaration de principes faite devant l'Assemblée constituante, le premier ministre s'est engagé à maintenir fermement le régime monarchique et les institutions démocratiques; il a affirmé que le Gouvernement provisoire respecterait les droits de l'homme et défendrait l'intérêt de tous les citoyens. Il a également souligné que la Thaïlande demeure fidèle à l'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est et aux Nations Unies, et a promis de travailler à encourager la compréhension mutuelle et la collaboration entre les pays de bonne volonté, particulièrement dans le sud-est du continent asiatique.

